

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2010

Présents : Mmes et Mrs S. BONNASIOLLE, R. COUDURE, F. BARRACHINA, S. PIZEL, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, V. BERGES, M. BLAZQUEZ, M. BOREL, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, D. RISPAL

Absents : Mmes N. DRAESCHER (procuration à M. BLAZQUEZ), D. DURU (procuration à M. BLAZQUEZ) et Mr A. POUBLAN (procuration à F. BARRACHINA) et P. MIGUET
V. BERGES a été élu secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2010.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BONNASSIOLLE, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Madame Anne Marie FOURCADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	176 689,77	-	-	103 351,70	176 689,77	103 351,70
Opérations de l'exercice	681 199,03	677 575,03	1 050 115,71	1 655 275,68	1 731 314,74	2 332 850,71
TOTAUX	857 888,80	677 575,03	1 050 115,71	1 758 627,38	1 908 004,51	2 436 202,41
Résultats de clôture	180 313,77	-	-	708 511,67	180 313,77	708 511,67
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX cumulés	857 888,80	677 575,03	1 050 115,71	1 758 627,38	1 908 004,51	2 436 202,41
Résultats définitifs	180 313,77	-	-	708 511,67	180 313,77	708 511,67

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Monsieur le Président de la Commission des Finances constatant les résultats du compte administratif 2009 propose les affectations suivantes :

<input type="checkbox"/> Report en fonctionnement R.002 (Excédent reporté)	—>	108 197,90 €
<input type="checkbox"/> En Recettes Investissement R.1068	—>	600 313,77 €
<input type="checkbox"/> Report en Dépenses Investissement R.001	—>	180 313,77 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat du compte administratif 2009 comme précisé ci-dessus.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2009**

Conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2009 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé. Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2009 sont les suivantes :

1. Cession : néant
2. Acquisition : néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le bilan 2009 des mutations immobilières présentées et précise qu'elles ont été conformes à la politique immobilière de notre collectivité et en cohérence avec les objectifs fixés.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les écritures sont décrites et régulières ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BONNASSIOLLE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 pour la Caisse des Écoles dressé par Madame Anne Marie FOURCADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Caisse des Écoles, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	2 521,55	-	11 248,41	-	13 769,96
Opérations de l'exercice	5 994,89	-	61 629,46	65 198,90	67 624,35	65 198,90
TOTAUX	5 994,89	2 521,55	61 629,46	76 447,31	67 624,35	78 968,86
Résultats de clôture	3 473,34	-	-	14 817,85	-	11 344,51
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX cumulés	5 994,89	2 521,55	61 629,46	76 447,31	67 624,35	78 968,86

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur le Président de la Commission des Finances constatant les résultats du compte administratif 2009 de la Caisse des Écoles propose les affectations suivantes :

- Report en fonctionnement R.002 (Excédent reporté) → 4 600,00 €
- En Recettes Investissement R.1068 → 10 217,85 €
- Report en Dépenses Investissement R.001 → 3 473,34 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat du compte administratif 2009 comme précisé ci-dessus.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 – CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 de la Caisse des Écoles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 de la Caisse des Écoles ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les écritures sont décrites et régulières ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0